



LEGENDE

- ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur de chutes de blocs
- ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur dû à un aléa autre que la chute de blocs ou de pierres
- ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau fort soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau faible à moyen soumise à des mesures de prévention

Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres
 G : Glissement
 R : Ravinement
 A : Affaissement
 * : cf règlement

ZONE NON EXPOSEE


 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Préfecture des Alpes-Maritimes

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE VILLEFRANCHE SUR MER

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

REVISION N° 1

CARTE DE ZONAGE

*Pour le Préfet,
 Le Secrétaire Général*

 Gérard GAVORY

Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR 22 Juin 2009
ENQUETE PUBLIQUE DU 6 septembre AU 8 octobre 2010
APPROBATION DU PPR : 13 JUIN 2012

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
 SERVICE EAU - RISQUES

